

LE SECRETAIRE D'ETAT
CHARGE DE L'EMPLOI

Paris, le - 9 SEP. 2009

Nos Réf. : EMP/2009/48279/M/BDC-ECO/SB

Vos Réf. : N° RJ/JJ/120509#053

Votre lettre du 12/05/2009

Monsieur le Député,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur la situation des salariés de la société Jean Caby à la suite de la fermeture de son site de Saint-Priest-en-Jarez.

Une convention de revitalisation a été conclue entre l'Etat et l'entreprise Jean Caby, le 8 janvier 2009, dans le cadre de la procédure de licenciements économiques (341 suppressions d'emploi, sous réserve des reclassements internes dans le cadre des transferts d'activité du site de Saint-Priest-en-Jarez vers deux sites bretons et lillois et 233 mutations envisagées).

Le budget prévu est de 1 070 000 euros et le cabinet retenu dans ce dossier est BPI avec un objectif de 270 créations d'emploi, ce chiffre tenant compte des reclassements internes potentiels et étant susceptible d'être réactualisé au fur et à mesure de l'avancement des reclassements. Cette convention est mise en place pour une durée de 3 ans.

Le plan d'actions est structuré autour de 2 axes complémentaires :

- la ré-industrialisation du site en vue d'y implanter de nouvelles activités ;
- la détection et l'accompagnement de projets de créateurs d'emploi soient, d'une part, la création d'emplois par les entreprises existantes (développement endogène) ou les entreprises créées par les anciens salariés de Jean Caby, ainsi que le soutien à la création d'entreprise par tout autre créateur, et d'autre part, l'aide à la création ou à l'installation d'entreprises nouvelles (développement exogène).

Les fonds engagés auprès des entreprises aidées se feront exclusivement sous forme de subvention en fonction de l'intérêt du projet, des emplois prévus et des ressources mobilisables par l'entreprise aidée.

Cette aide directe, d'un montant moyen de 3 500 euros par emploi programmé, est sans garantie bancaire. Elle est non affectée et peut donc correspondre à des besoins généralement difficiles à financer comme l'accroissement de besoins en fonds de roulement.

.../...

Monsieur Régis JUANICO
Député de la Loire
Conseiller général
11 rue de la Résistance
42000 Saint-Etienne

Dans le cadre de la convention, 3 comités ont été installés :

- un comité d'engagement pour décider et valider les montants et les affectations de l'enveloppe financière et assurer un suivi opérationnel de l'avancement du dispositif prévu par la présente convention ;
- un comité d'engagement spécifique destiné à examiner les projets de création d'emplois susceptibles d'être financés au titre des deux conventions de revitalisation en cours sur le bassin concerné ;
- un comité de pilotage traditionnel.

Au 30 juin 2009, les premiers travaux menés depuis le début de janvier 2009 font état des résultats suivants :

- 75 emplois financés au titre de l'implantation d'Acticall (centre d'appel) ;
- 40 emplois sur 4 projets en cours d'étude et de négociation (1 de 20 emplois, 1 de 10 emplois et 2 de 5 emplois chacun).

Un nouveau comité technique d'engagements est prévu courant septembre 2009 pour valider les projets en cours d'étude.

Au niveau de la ré-industrialisation du site, les recherches sont en cours avec quelques pistes de travail à examiner et approfondir. La prospection porte actuellement sur l'agro-alimentaire et huit-cents entreprises du secteur sont ou seront prospectées au niveau national.

Concernant l'avancement du Plan de sauvegarde de l'emploi, la commission de suivi de fin mai 2009 fait état des résultats suivants :

Sur 341 suppressions d'emploi envisagées, il y aura 2 départs en retraite, 8 contrats à durée indéterminée (CDI) suite à l'accord de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, 15 transferts, 19 reclassements internes, 19 départs volontaires anticipés pour reclassement extérieur (période d'essai terminée), 4 créations d'entreprises, 89 personnes en période d'essai dans une autre entreprise.

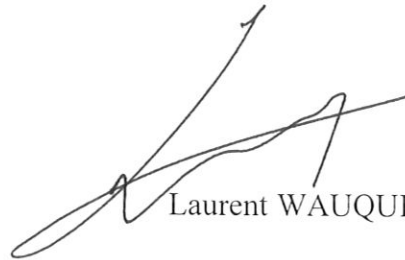
Par ailleurs, 41 situations sont identifiées ainsi : 3 licenciements pour inaptitude physique, 4 démissions avec solution professionnelle, 19 situation de maladie, congé de maternité ou parental, 12 licenciements non notifiés dont 12 salariés protégés, 3 salariés non adhérents au congé de reclassement.

Ont adhéré à la cellule de reclassement 149 salariés et 144 ont opté pour le congé de reclassement avec à ce jour 14 solutions identifiées telles que 6 contrats à durée déterminée (CDD) supérieurs à six mois, 6 CDI, 1 création d'entreprise, 1 CDD de douze mois.

.../...

Enfin, 130 démarches sont en cours, soient 21 bilans professionnels, 59 projets professionnels, 2 en formation courte, 6 en formation de reconversion de 300 heures, 5 projets de création d'entreprises en cours d'étude, 12 accompagnements retraite et fin de carrière, 25 en phase de présentation sur des offres d'emploi identifiées.

Je vous prie de croire, Monsieur le Député, à l'assurance de ma considération distinguée.



Laurent WAUQUIEZ